

# **Concours « je roule ECO » en partenariat avec Masternaut**

*Une conduite du changement basée sur la récompense plutôt que sur la répression.*

**Ce concours récompense les conducteurs ayant réalisé la plus grande baisse de consommation de carburant au sein de chaque entreprise participante**

## **1) Présentation :**

L'**objectif** pour toute entreprise de transport est d'améliorer le comportement de ses chauffeurs pour qu'ils adoptent une conduite plus citoyenne et plus économique. Pour cela Masternaut propose à cette dernière, non seulement, l'outil Masternaut adéquat d'évaluation de l'Ecoconduite, ci-après la Solution mais aussi l'animation qui l'accompagnera dans cette conduite du changement.

Chaque entreprise est trop occupée par l'organisation des plannings, le respect des tournées, le suivi des clients, la conquête de nouveaux marchés et le management des équipes, pour consacrer du temps au suivi et à l'interprétation de nouveaux rapports de synthèse et à l'analyse des indicateurs de consommation des chauffeurs.

C'est pourquoi Masternaut, se propose d'être votre partenaire pour organiser, animer et récompenser les meilleurs conducteurs de votre entreprise en proposant à vos chauffeurs un concours très motivant dont la finalité est **la baisse de consommation de carburant**. Vous pourrez ainsi présenter en interne une action qui va dans le sens d'une baisse des coûts dans l'entreprise et qui contribue au développement durable tout en récompensant les conducteurs les plus méritants. Ce concours se place dans une logique gagnant/gagnant pour la Société et vos chauffeurs sous la forme d'un challenge.

Une pratique semblable de notre filiale Anglaise a permis aux entreprises de réduire en moyenne de 7% leur facture de carburant sur un trimestre.

L'entreprise pourra ainsi mesurer très simplement ses économies de carburant, renforcer son image environnementale et réduire son empreinte carbone.

La direction « Développement durable » de Hub télécom s'associe à cette démarche et participe au financement des lots de récompense.

L'intérêt du concours est également de stimuler vos équipes par un challenge motivant tout en respectant la neutralité qui préside à l'application du règlement d'un concours.

En effet, Masternaut ne connaissant pas vos chauffeurs, l'organisateur ne pourra pas être accusé de favoriser certains au dépend d'autres concurrents.

## **2) Les conditions pour la mise en place du concours**

Pour participer au concours, la « Société » devra :

1. Remplir le bulletin d'adhésion au concours au nom des participants au plus tard un jour franc avant le début du concours et le renvoyer à l'organisateur Masternaut à l'adresse suivante : Masternaut 5/7 Salomon de Rothschild 92 150 Suresnes.
2. Etre client Masternaut à la date du concours.
3. Equiper entre 5 et 50 de ses véhicules de la Solution (si plus ce concours sera adapté) et avoir procédé intégralement au paiement de celle-ci au plus tard lors de la remise des lots.
4. Avoir procédé à la déclaration préalable auprès de la CNIL de la Solution en mentionnant parmi les autres finalités celle de la mise en place du jeu-concours.
5. Avoir satisfait au respect de l'ensemble des obligations

Mis en forme : Non Surlignage

Pour participer, les véhicules doivent être équipés de la « solution Masternaut avec le module Muxy relié au Canbus » (*sous réserve de compatibilité*) ci-après dénommé « la Solution ».

Pour être récompensé, le conducteur devra être salarié de la Société durant toute la période du concours.

Seules les informations en provenance des véhicules équipés de buscan et compatibles « avec le Muxy » seront comptabilisées pour ce concours

*Muxyclip est une pince reliée à un modem qui récupère les informations en provenance du bus du véhicule. Nous pouvons donc récupérer, avec une très grande précision, des données comme les km, la consommation de carburant, le dégagement de CO2, des alertes entretiens et des indicateurs de conduites.*

## **3) Obligation de la Société .**

La Société se charge d'obtenir l'acceptation de tous les conducteurs participants. La Société se portera garant auprès de Masternaut de toute action en responsabilité engagée par un conducteur de sa société à l'encontre de Masternaut en cas de non satisfaction à cette obligation.

#### **4) Objectif, Déroulement et Timing du concours :**

##### A) Objectif

Le concours consiste dans l'incitation progressive du conducteur à la conduite économique et en la récompense du conducteur(s) ayant enregistré(s) dans sa catégorie la plus forte baisse au regard de la moyenne enregistrée lors d'une période d'étalonnage.

##### **Les moyennes que les conducteurs devront tenter d'améliorer portent sur les points suivants :**

LES KM

LA CONSOMMATION/KM

LE DEGAGEMENT DE CO2

La période d'étalonnage portera sur une durée d'un mois choisi par Masternaut et non révélée aux concurrents.

Elle servira de référence pour mesurer ensuite mois par mois la progression.

##### **Les deux catégories de référence sont :**

La meilleure progression sur la période de trois mois

La meilleure progression sur 1 mois

##### B) Déroulement

Ce concours se déroulera alternativement sur les 2 périodes suivantes pour l'année 2010-2011 :

1. Pour les clients qui auront passé une commande d'au moins 5 véhicules avant fin Mai 2010 et installé dans leurs véhicules avant fin Juin 2010, la période de référence aura lieu avant le mois d'août sur 1 mois plein et le concours se déroulera entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 30 Novembre 2010.  
Les lots seront remis aux alentours du 15 Décembre 2010.

OU

2. Pour les clients qui auront passé une commande après début Juin 2010 et installé dans leurs véhicules avant fin Septembre, la période de référence aura lieu avant le mois de Décembre 2010 sur 1 mois plein et le concours aura lieu entre le 1<sup>er</sup> Décembre 2010 et le 28 Février 2011.  
Les lots seront remis aux alentours du 15 Mars 2011 (période SITL)

En tout état de cause, la période du concours est d'une durée de trois mois maximum non compris la période de référence et d'étalonnage, soit 4 mois au total.

Une seule session sera financée par Masternaut.

Si la Société décide de sa propre initiative de programmer une deuxième session, Masternaut pourra alors proposer ses services en tant qu'organisateur de cette

seconde période selon le devis forfaitaire de 50€ par conducteurs non compris le montant des cadeaux qui reste à la charge de la Société.  
Cette prestation fera l'objet d'un devis soumis à l'acceptation du Client.

### C) Modalités pratiques de l'épreuve :

Masternaut distribue à tous les participants un autocollant « je roule ECO avec Masternaut » à coller à l'arrière des véhicules participants.

Masternaut envoie un règlement Conducteur « je roule éco » à afficher ou à envoyer aux conducteurs participants.

Ce règlement peut être demandé par mail par l'ensemble des conducteurs participants sur simple demande à l'adresse mail suivante : [jerouleco@masternaut.com](mailto:jerouleco@masternaut.com).

Tous les 15 de chaque mois, un tableau de synthèse des résultats et des classements du mois précédent sera envoyé. L'entreprise devra donc afficher ce résultat ou/et l'envoyer à chaque participant avec les documents d'animation que nous vous ferons parvenir.

A la fin du concours, Masternaut récompensera les 2 gagnants par catégorie (ou plus si vous le désirez) par la remise des chèques cadeaux dont le montant total aura été défini au point 3 (en fonction du nombre de véhicules équipés).

## **5) Identification des gagnants**

La « Société » autorise le traitement des données nominatives des conducteurs permettant de sélectionner les bénéficiaires des lots.

L'identification des chauffeurs est traitée au cas par cas de la façon suivante :

1. Soit les véhicules sont dédiés :

Dans ce cas chaque chauffeur sera lié et identifié par son véhicule.

2. Soit les conducteurs changent de véhicule :

La solution Masternaut permettra alors d'identifier les conducteurs des véhicules en compétition.

Au cas où solution Masternaut ne permettrait pas d'identifier les conducteurs, la « Société » devra alors envoyer le planning des conducteurs à l'adresse mail suivante [jerouleco@masternaut.com](mailto:jerouleco@masternaut.com) afin d'affecter un véhicule par jour à un conducteur. Si un véhicule est utilisé par plusieurs conducteurs dans la même journée, la « Société » devra choisir un chauffeur dominant par jour.

## **6) Critère d'appréciation des conducteurs :**

Dans l'intérêt de la Société et pour ne pas fausser le concours, il est recommandé de ne pas annoncer la période de référence aux salariés sur la base de laquelle la progression des conducteurs sera évaluée.

Cela permettra de ne pas influencer les participants qui seraient tentés de consommer davantage le mois de référence, ce qui n'est pas l'objectif recherché du concours.

Souvent, le simple fait d'installer un boîtier dans le véhicule peut provoquer un changement de comportement et agir sur une première baisse de carburant.

L'objectif du concours est essentiellement de motiver l'ensemble des conducteurs afin de récompenser « l'effort » à rouler de manière « écologique ».

Attention le présent concours n'est pas de récompenser le meilleur conducteur mais celui qui aura enregistré la meilleure progression. L'entreprise peut, à la fin du concours, décerner un lot d'honneur pour récompenser une performance régulière depuis des années. Cette récompense peut être faite par Masternaut pour éviter de mettre l'employeur en porte à faux vis-à-vis de ses conducteurs.

## **7) L'enveloppe globale des gains et la distribution par lots.**

Le montant global des récompenses financées par Masternaut est fonction du nombre de véhicules équipés.

Une somme totale de 50€ par véhicule équipé sera allouée à l'entreprise participant à ce concours.

A titre d'exemple : pour une entreprise ayant 20 véhicules équipés de la Solution, Masternaut mettra à titre de gain la somme motivante de 1 000 € pour animer ce concours.

Avant le début du concours, Masternaut déterminera en partenariat avec la « Société » les règles d'attribution des lots.

A titre d'exemple et pour une somme globale de 1 000€, Masternaut propose de distribuer directement aux lauréats ayant enregistré la meilleure moyenne :

Dans la catégorie meilleure moyenne sur trois mois : le 1<sup>er</sup> recevra 600 €

Dans la catégorie meilleure moyenne sur un mois : le 1<sup>er</sup> recevra 400 €

Si la « Société » le souhaite la règle d'attribution peut également récompenser par exemple les deux premiers de chaque catégorie de la façon suivante :

-Dans la catégorie meilleure progression des moyennes sur trois mois : le 1<sup>er</sup> lot sera de 400€ le deuxième de 300€

-Dans la catégorie meilleure progression des moyennes sur un mois : le 1<sup>er</sup> lot sera de 200€ le deuxième de 100€

Dans ce cas le montant global sera toujours de 1 000 € et nous auront récompensé 4 conducteurs au lieu de 2.

Si la Société veut augmenter le montant total des lots, le différentiel sera à sa charge.

Masternaut décidera donc en accord avec la « Société », avant le début du concours des modalités d'attribution des lots et fixera le montant total affecté.

### **8) Les catégories du concours**

Pour chaque mois, une moyenne de consommation est enregistrée et un % de progression est attribué en fonction du véhicule utilisé.

A la fin des trois mois, les vainqueurs seront classés dans les catégories suivantes :

1/ celle de la meilleure progression des moyennes en % sur les trois mois de la période du concours qui déterminera le vainqueur et non pas celle de la meilleure moyenne.

2/ celle de la meilleure progression des moyennes sur 1 mois en % Cette catégorie est établie pour permettre à tout le monde de « jouer » même si un conducteur se situe en mauvaise place au bout de deux mois.

*Attention* : si un véhicule a très peu roulé Masternaut se donne la possibilité (avec l'accord de la Société) de ne pas prendre en compte certains résultats.

### **9) Modification du Règlement du concours**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

L'Organisateur ne saurait encourir aucune responsabilité en cas d'incident de toute nature empêchant la participation au Concours des participants

### **10) Publicité – Données à caractère personnelles**

Du seul fait de sa participation, chaque « Société » et conducteur gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom et sa photo sur tout support de communication dédié au Concours sans que cette utilisation ne puisse conférer au participant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

En cas d'opposition à l'utilisation de ses coordonnées, une demande doit être transmise à l'Organisateur en envoyant un courriel avant la date de remise des lots à l'adresse suivante : [jerouleco@masternaut.com](mailto:jerouleco@masternaut.com)

## **11) Communication**

Masternaut se réserve le droit de communiquer le nom des entreprises qui ont constaté des baisses de consommation, le % de progression, le nombre de litre et le poids de CO2.

La Société accepte de céder à Masternaut l'usage de sa marque dans ses messages publicitaires sur tous supports et à titre gracieux à cette occasion.

Il sera procédé à la remise d'un diplôme Entreprise et d'un Diplôme conducteur.

## **12) Acceptation du règlement**

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

## **13) Remboursement**

Tous frais éventuellement engagés par les participants dans le cadre du Concours ne feront l'objet d'aucun remboursement de la part de l'Organisateur.

## **14) Information complémentaire**

Les représentants légaux des « Sociétés » autorisent la mise en place d'un concours au sein de leur entreprise.

## **15) Dépôt légal**

Le règlement du concours est déposé en l'étude de Maître Hauguel & Schambourg, 14 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris. Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

## **16) Litiges**

Le présent Concours est soumis à la Loi Française.

*Pour L'ORGANISATEUR*  
MASTERNAUT

*Pour LA SOCIETE*  
(a compléter)